



Syndicat
des

Enseignants de l'Unsa

Un syndicat de la maternelle au lycée

SE-UNSA

16 rue J.Chatel, BP41
97461 SAINT-DENIS CEDEX
Tel : 0262 20 08 13
E-mail: 974@se-unsa.org

2nd degré
Lettre Hebdo

Consultez régulièrement le site du syndicat : <http://www.se-unsa974.org> les circulaires rectorales, les parutions importantes au BO et au JO , l'actualité juridique, l'actualité sur les retraites etc.....

10ème lettre-hebdo 2017-2018 Jeudi 2 novembre 2017 SE-UNSA 974

Bonjour,

Cette lettre est aussi disponible au format [PDF](#)
au **1/9/2017**: [grilles salaires temps complet](#) [temps partiel](#)
[Echelon/ Indice de traitement](#) [Heures Supplémentaires](#) [indemnités diverses](#)

Sommaire

- 1- Actualités
- 2- Calendriers
- 3- Au BO-JO?
- 4-Pouvoir d'achat : les fonctionnaires devront encore attendre...
- 5-Tout le détail du report du protocole salarial PPCR des fonctionnaires
- 6- Report des mesures salariales de PPCR : une rupture inacceptable des engagements de l'État
- 7-Orientation au lycée : des enseignants pourraient être formés et "certifiés" pour suivre les élèves
- 8-"Le genre a pris trop d'importance" dans une école censée promouvoir l'égalité filles-garçons
- 9-Accès et réussite dans le supérieur : le gouvernement présente 20 mesures

1- Actualités

Congé de Formation Professionnelle 20178-2019: Circulaire et imprimés de demande en ligne sur le site du syndicat: date limite pour les demandes fixée au 22 décembre prochain
http://www.se-unsa974.org/mouvement/2d/conge_formprol.htm

Mouvement vers la Polynésie: Circulaire au BO demandes à faire du 31 octobre au 13 novembre.
http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=121818

Congés Bonifiés juillet août 2018: Circulaire et imprimés de demande en ligne sur le site du syndicat: date limite pour les demandes fixée au 6 novembre prochain.
<http://www.se-unsa974.org/pratique/congebonifie/index.htm>

Mouvement Inter Académique 2018

Enseignant du second degré, CPE, PsyEN et vous souhaitez changer d'académie ?

La note de service mobilité 2nd degré paraîtra au BO le 9 novembre.

Le SE-Unsa met à votre disposition une brochure spéciale « Les muts : comment ça marche ? » et vous propose le suivi de votre dossier.

Les élus du SE-Unsa vous accompagnent pour :

- calculer votre barème et rechercher la meilleure stratégie;
- vous aider à constituer votre dossier (rapprochement de conjoint, handicap...) et à saisir vos vœux sur l-prof;
- vous communiquer vos vœux et le barème retenu par l'administration lors des commissions.

Le SE-Unsa vous informera du résultat de votre mutation en mars 2018 et vous accompagnera dans votre nouvelle académie pour le mouvement intra.

L'Éducation vous intéresse, alors Questions d'Éduc. est pour vous.

Une revue de l'UNSA Éducation thématique, numérique et gratuite qui, tous les deux mois, aborde sous

différents angles et avec des regards complémentaires une question d'Éducation.

Abonnez-vous afin de la recevoir directement dans votre boîte mail en cliquant ici (en moins d'une minute) :

<http://www.unsa-education.com/spip.php?article2894>

Vous pouvez aussi retrouver tous les anciens numéros ici : <https://t.co/sVkirXv4Og>

Bonne lecture, et rendez-vous aux alentours du 25 novembre pour le prochain numéro de *Questions d'Éduc.* consacré à la santé et au bien-être dans les lieux éducatifs

Mouvement: Détachement des personnels candidats à un poste dans l'enseignement français à l'étranger circulaire au BO ([MENH1718092N](#)) calendrier du 1er septembre au 31 mars 2018 saisie des vœux en ligne (attention calendrier différent suivant les types de recrutement)

2- Calendriers

Calendriers scolaires 2017-2020 : <http://www.se-uns974.org/calendriers/scolaire/2017-2020.htm>

Calendrier prévisionnel des Commissions Paritaires

L	04/12/17	CCP	des personnels d'enseignement, d'éducation, d'orientation	
			Avancement des MA et CDI - Transformation des CDD en CDI - les nouveaux contrats	
L	04/12/17	CCPA	personnels de surveillance- Point sur les AESH - Point sur les affectations -	
Ma	05/12/17	CAPA	des professeurs certifiés - Avancement d'échelon	
Ma	05/12/17	CAPA	de l'EPS Avancement d'échelon	
J	07/12/17	CAPA	des PLP- Avancement d'échelon	
V	08/12/17	CAPA	des CPE - Avancement d'échelon	

date prévisionnels de l'année: <http://www.se-uns974.org/CAP/CAPA/index-capa.htm>

3- Au BO-JO

BO n°35 du 19 octobre http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=36958

Enseignements primaire et secondaire

Formation ;Échanges et actions de formation à l'étranger - année 2018-2019

note de service n° 2017-157 du 17-10-2017 (NOR [MENE1728199N](#))

Brevets professionnels Modalités d'évaluation des langues vivantes dans les spécialités de brevet professionnel circulaire n° 2017-153 du 10-10-2017 (NOR [MENE1727027C](#))

BO n°36 du 26 octobre http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=36959

Personnels

Mobilité des personnels du second degré Mises à disposition auprès de la Polynésie française des personnels enseignants, d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale note de service n° 2017-162 du 25-10-2017 (NOR [MENH1727951N](#))

Mouvement Mise à disposition de la Polynésie française des personnels enseignants du 1er degré spécialisés - rentrée d'août 2018 note de service n° 2017-161 du 25-10-2017 (NOR [MENH1727959N](#))

Informations générales

Vacance de poste Enseignant du second degré à profil particulier au lycée d'État de Wallis-et-Futuna - février 2018 avis (NOR [MENH1700496V](#))

BO n°37 du 2 novembre http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=37031

Enseignements primaire et secondaire

Concours général des lycées Organisation - session 2018 note de service n° 2017-158 du 31-10-2017 (NOR [MENE1728348N](#))

Concours général des métiers Organisation - session 2018 note de service n° 2017-159 du 31-10-2017 (NOR [MENE1728349N](#))

4-Pouvoir d'achat : les fonctionnaires devront encore attendre...

Le rendez-vous salarial avec le ministre de l'Action et des comptes publics s'est enfin tenu le 16 octobre. Le ministre a rendu ses arbitrages. Malgré quelques inflexions suite à la journée de mobilisation du 10 octobre, les promesses du candidat Macron ne sont pas tenues.

Hausse de la CSG

La hausse de la CSG sera entièrement compensée grâce à une prime individuelle évaluée sur la rémunération de l'année précédente, réévaluée pour tous en 2019. La mobilisation du 10 octobre a permis d'octroyer le droit à cette prime sur la base d'un temps plein pour les agents à temps partiel ou en congé

longue maladie lors de leur reprise à plein temps. Les nouveaux entrants dans la fonction publique, initialement écartés de ce dispositif, bénéficieront finalement de cette compensation.

PPCR

Pas de remise en cause du PPCR⁽¹⁾ malgré les préconisations de la cour des comptes, mais report à 2019 des mesures prévues en 2018. L'inconnue réside dans la portée précise de ces reports : concerneront-ils uniquement l'indiciaire ou toucheront-ils aussi les contingentements d'accès à la classe exceptionnelle ?

Point d'indice et Gipa

Le gel du point d'indice, quant à lui, est bel et bien confirmé.

La seule bonne nouvelle concerne le dispositif Gipa⁽²⁾ qui est prolongé, mais qui ne compense que partiellement l'inflation.

L'avis du SE-Unsa :

Dans un contexte social de tension, même si report partiel vaut mieux qu'abandon total, ces annonces ne vont pas dans le sens de l'apaisement. Les agents publics sont, une fois de plus, les variables d'ajustements budgétaires. L'État employeur tente de revenir sur ses engagements, faisant fi des textes validés précédemment.

Le SE-Unsa est attaché à l'application pleine et entière du protocole PPCR et reste mobilisé pour la traduction de ces annonces à l'Éducation nationale.

⁽¹⁾ *Parcours professionnels, carrières et rémunérations*

⁽²⁾ *Garantie individuelle du pouvoir d'achat*

5-Tout le détail du report du protocole salarial PPCR des fonctionnaires

Mardi 24 octobre, le ministère de l'Action et des Comptes publics a exposé aux organisations syndicales de fonctionnaires le contenu de deux projets de décrets actant le report de douze mois du calendrier de mise en œuvre du protocole sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR).

Le report de la mise en œuvre du protocole sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR) est acté. Lors d'un groupe de travail réuni mardi 24 octobre, le ministère de l'Action et des Comptes publics a présenté aux organisations syndicales du secteur public deux projets de décret procédant au décalage d'un an du calendrier d'application des mesures prévues dans ce protocole de revalorisation des carrières des agents publics.

Il y a quelques jours, trois syndicats de fonctionnaires (Cfdt, Unsa et Fsu) avaient interpellé, chacun de leur côté, le gouvernement d'Edouard Philippe pour lui demander d'annuler cette décision, que le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérald Darmanin, avait annoncée lors du « rendez-vous salarial » du 16 octobre. En vain donc ...

Année blanche

Les documents exposés aux représentants du personnel et qu'*Acteurs publics* s'est procurés concernent d'une part le report des dispositions statutaires prévues dans ce plan de revalorisation des carrières et de l'autre celui des dispositions indiciaires et indemnitaires.

Les annexes des rapports de présentation des projets de décret présentent également un calendrier « *actualisé* » de la mise en œuvre du protocole. Des tableaux qui scellent le sort de l'année 2018, année désormais « blanche » du protocole PPCR. Les deux projets de décret seront soumis à l'avis du Conseil commun de la fonction publique le 6 novembre prochain.

Projet de texte sur l'indemnité compensatoire de la CSG

Lors de ce groupe de travail, le ministère de l'Action et des Comptes publics a également présenté un projet de décret instituant une indemnité pour les agents publics pour compenser la hausse prévue de 1,7% de la contribution sociale généralisée (CSG) à compter du 1er janvier 2018.

La création de cette indemnité vient en complément de la suppression, déjà inscrite dans le projet de loi de finances pour 2018, de cotisations pour les agents publics (la cotisation exceptionnelle de solidarité de 1% pour les fonctionnaires titulaires et la cotisation maladie de 0,75% pour les contractuels). Le projet de texte prévoit notamment que le stock (agents en place au 31 décembre 2017) et le flux (entrants au 1er janvier 2018) bénéficieront de cette indemnité et que son montant sera réévalué le 1er janvier 2019 en cas de progression de la rémunération entre 2017 et 2018.

« Une disposition introduite par voie d'amendement au PLF 2018 donnera à cette indemnité un caractère obligatoire » souligne le ministère de l'Action et des Comptes publics. Cet amendement prévoira que cette d'indemnité soit créée par décret. En contrepartie, les employeurs publics territoriaux et hospitaliers devraient bénéficier d'une compensation « prenant la forme d'une baisse de la cotisation employeur maladie », ajoute Bercy.

6- Report des mesures salariales de PPCR : une rupture inacceptable des engagements de l'État

En reportant d'un an à partir du 1er janvier 2018 les revalorisations issues du protocole parcours professionnel, carrière, rémunérations (PPCR), le gouvernement rompt les engagements pris par l'État employeur pour ses agents.

Pour l'UNSA Éducation cette décision est totalement injuste et inacceptable. En outre, elle ne figurait pas dans le programme du Président de la République. Il s'était même engagé à revaloriser le pouvoir d'achat des fonctionnaires.

Concrètement, la rémunération des fonctionnaires va baisser en janvier prochain. Elle sera diminuée par la hausse des cotisations retraites, à laquelle s'ajoute le gel du point d'indice, le rétablissement du jour de carence et une compensation a minima de la CSG.

Les personnels des ministères éducatifs vont être particulièrement touchés par ces décisions.

L'UNSA Éducation appelle l'ensemble des agents à rester mobilisés en signant la pétition : [Salaires et carrières : l'État doit respecter ses engagements !](#) pour agir et s'opposer à cette décision injuste.

Ivry sur Seine, le 17 octobre 2017

Laurent ESCURE
Secrétaire général de l'UNSA Éducation

7-Orientation au lycée : des enseignants pourraient être formés et "certifiés" pour suivre les élèves

Confier l'orientation au lycée à des enseignants "qui ne dispensent pas d'enseignement disciplinaire aux élèves accompagnés" et qui pourraient les suivre "durant tout un cycle d'études", leur attribuer "une certification", ou encore améliorer le parcours Avenir : voici quelques propositions retenues par Guillaume Houzel, rapporteur du groupe de travail sur l'orientation des lycéens pour la concertation sur l'accès à l'enseignement supérieur. Le projet de synthèse devrait être remis à Daniel Filâtre, rapporteur général de la concertation. Le document évoque la possibilité d'exploiter les outils numériques en développant des tests d'auto-positionnement ou des enseignements à distance, de faire évoluer Folios, et d'impliquer les familles et les pairs. Il fait figurer les positions contradictoires de certains membres du groupe de travail.

Alors que la concertation sur l'accès à l'enseignement supérieur touche à sa fin, les groupes de travail doivent remettre leurs conclusions à Daniel Filâtre, rapporteur de la concertation. Celui-ci devrait présenter une synthèse à la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Frédérique Vidal, le 19 octobre prochain. Guillaume Houzel, IGAENR est rapporteur du groupe "Informer et s'orienter au lycée" au sein de la concertation sur l'accès à l'enseignement supérieur, qui a débuté en septembre. Dans un projet de synthèse des travaux du groupe il liste des propositions.

L'orientation Prise en compte dans l'organisation du service des personnels

"Apprendre aux jeunes à construire leur parcours" doit être "un processus de long cours", entamé "dès le début du collège" et son enseignement "est à prendre au sérieux", déclare-t-il en préambule. Cet

apprentissage doit "trouver sa place au cœur des objectifs des institutions et être correctement pris en compte dans l'organisation du service des personnels éducatifs". Dans le domaine de l'orientation, "ce qui compte n'est pas la production d'informations, mais la façon dont les jeunes les reçoivent et se les approprient". Cet apprentissage peut être "spécifique (des temps consacrés à explorer les possibles, à faire preuve d'esprit critique, à se situer par rapport à eux, à se projeter) ou inscrit dans les enseignements (pluri) disciplinaires (par exemple au cours de projets personnels encadrés)", est-il décliné dans la synthèse.

Les propositions concernant les enseignants

Parmi la dizaine de propositions émises, plusieurs concernent les enseignants :

- confier l'accompagnement personnalisé à "des enseignants qui ne dispensent pas d'enseignement disciplinaire aux élèves accompagnés, et qui, idéalement, pourraient les suivre durant tout un cycle d'études" ;
- former ces enseignants à cet accompagnement, leur proposer "une formation continue ad hoc, pouvant être poussée jusqu'à l'obtention d'une certification spécifique" ;
- inscrire l'intervention des enseignants dans le cadre d'un projet concerté et structuré d'établissement et faire système avec celles d'autres parties prenantes" (chefs d'établissement, psychologues de l'Éducation nationale, conseillers principaux d'éducation, parents d'élèves, étudiants ou jeunes diplômés, milieux professionnels). Le groupe de travail note que "les psychologues de l'Éducation nationale sont notoirement peu nombreux, alors qu'ils ont un rôle important à jouer" ;
- encourager les coopérations entre personnels scolaires et d'enseignement supérieur", par exemple par des services partagés "notamment parmi les spécialistes de l'orientation au niveau scolaire, de l'orientation et de l'insertion professionnelle au niveau supérieur".

Objection : "L'enseignement supérieur et la recherche ont déjà recours à de nombreux intervenants extérieurs. Si une part du service de certains personnels titulaires est effectuée dans l'enseignement secondaire, ce souci deviendra plus intense."

les autres propositions : parcours avenir, numérique, etc.

- **Améliorer le parcours Avenir**, jugé "très partiel et insuffisant", ce qui nécessite :

- "l'intensification à la fois d'un accompagnement humain et du développement de ressources et de services numériques" ;
- une mise en œuvre du parcours Avenir "mieux inscrite dans les priorités des établissements, en intensifiant les coopérations avec les acteurs de l'enseignement supérieur et des milieux socioprofessionnels" ;
- une prolongation "au cours des études supérieures" ;
- l'accompagnement de l'élève "dans la construction de son parcours par les membres de la communauté éducative et éclairé par leurs avis".

- **Exploiter davantage les outils numériques** par :

- des "tests d'auto-positionnement" concernant les formations, la construction de projet, les "types de métiers pouvant intéresser suivant la personnalité".

Objection : Ces tests sont "souvent à visée dissuasive". Ils sont à "concevoir dans l'esprit d'éclairer le jeune lui-même".

-"un panel d'enseignements à distance pour pallier des lacunes identifiées"

-un "accès à des témoins" (étudiants, jeunes professionnels).

Ces outils en ligne pourraient permettre à l'élève d'explorer "la variété des cursus et parcours envisageables" et les "devenirs probables et les chances de progression dans un cursus suivant le profil personnel, à court (passage en 2e année), moyen (obtention du diplôme visé) et long terme (situation professionnelle possible)".

Le groupe de travail note que le déploiement des outils numériques permettrait "une pratique réflexive collective : grâce à ce que les jeunes partageront de leur expérience, on pourrait mieux identifier les transitions les plus difficiles et les façons de les faire évoluer". Ces outils "aideraient" aussi les personnels en charge d'orientation et les familles.

- **Faire évoluer l'application Folios** (1) afin qu'elle devienne "un véritable carnet personnel des apprentissages (formels et informels) et de l'orientation", tout en "s'assurant que le titulaire du carnet est bien maître de l'usage des données personnelles qu'il y a enregistrées".

Objection : "Une option est de penser le carnet comme un vecteur pour que le jeune identifie ses compétences qu'il maîtrise. Le carnet doit alors permettre de vérifier leur bonne adéquation avec les formations et carrières auxquelles il aspire." Certains voient "cet outil strictement au service du jeune en cours de maturation et exprim[ent] une grande attention à son caractère personnel."

- **Impliquer les pairs** (amis, anciens élèves du lycée devenus étudiants ou jeunes professionnels).

Objection : L'implication des pairs "doit seulement être conçue en complément de l'intervention des personnels en charge du service public d'orientation".

- **Impliquer les familles** en adaptant par exemple "la programmation des réunions d'information au bénéfice

des parents".

Selon le document de synthèse, il faudrait également "favoriser les passerelles" et sur la possibilité de réaliser une année de césure. L'enseignement supérieur doit "poursuivre son évolution vers plus de souplesse, de décloisonnement, d'attention à la diversité des personnalités et des parcours".

Qui doit s'occuper d'orientation ?

Le soutien à l'élaboration du parcours de l'élève doit "être construit en partenariat entre l'État et les conseils régionaux, en impliquant les établissements d'enseignement scolaires et supérieurs, les branches professionnelles et les associations intéressées, en particulier fédérant des familles ou des jeunes eux-mêmes", précise le document.

(1) Folios est une application qui accompagne les parcours éducatifs de l'élève de la 6e à la terminale : parcours Avenir, EAC, citoyen et santé. Elle est accessible depuis fin janvier 2016. L'élève peut mettre en ligne son CV et ses compétences scolaires et extrascolaires.

8-"Le genre a pris trop d'importance" dans une école censée promouvoir l'égalité filles-garçons

La mixité scolaire, sur laquelle on comptait pour affaiblir les stéréotypes filles-garçons, n'a pas tenu ses promesses, au contraire, puisqu'elle semble plutôt avoir exacerbé ces derniers", affirme Marie Duru-Bellat, sociologue, dans un entretien réalisé à l'occasion de la sortie le 6 octobre 2017 de son dernier essai, *La Tyrannie du genre* (1). Elle considère que sous prétexte de promouvoir l'égalité femmes-hommes, "on met du genre partout". Elle considère que l'école notamment peine à dépasser des stéréotypes liés au sexe qui "nuisent" autant aux filles qu'aux garçons en termes de réussite scolaire. Sa proposition : revenir à une vision du monde moins genrée pour admettre, notamment à l'école, que "le corps sexué ne détermine pas tous nos comportements et nos styles de vie".

Q : Votre dernier ouvrage, La Tyrannie du genre, montre combien les stéréotypes restent importants, y compris à l'école. N'y a-t-il pas eu de progrès en la matière ?

Marie Duru-Bellat : Il me semble que c'est l'inverse. Il y a une radicalisation croissante des clivages filles-garçons. Il y a quelques années en arrière, la mode était aux jouets mixtes, alors que maintenant c'est fini. Il y a un retour en force des jeux sexués, des tenues sexuées, du rose et du bleu... Cette radicalisation est particulièrement forte au collège où se conformer aux stéréotypes étaye la construction de l'identité.

La mixité scolaire, sur laquelle on comptait pour affaiblir les stéréotypes, n'a pas tenu ses promesses, au contraire, puisqu'elle semble plutôt avoir exacerbé ces derniers. Dès lors qu'un contexte est sexué, filles et garçons développent des comportements différenciés, tant ils sont clairvoyants sur les comportements socialement attendus. En cela, la mixité bride le développement intellectuel et personnel des élèves. Il serait nécessaire, ce que nous n'avons jamais fait en France, au contraire de l'Angleterre, de penser la mixité en termes explicitement éducatifs.

Q : Comment expliquez-vous ce retour de balancier ?

Marie Duru-Bellat : Je pense que c'est lié à une forme d'inflation du genre. On met du genre partout. C'est un peu ça, la tyrannie du genre : nous sommes sommés de nous positionner avant tout comme un homme ou une femme. Deux exemples : la parité dans les assemblées et la féminisation des mots. Cela devient contre-productif. Pourquoi ? Parce que, par ces mécanismes, on oblige les gens à rappeler sans arrêt qu'ils sont des hommes ou des femmes, comme si c'était quelque chose d'essentiel. Tous les travaux sur l'identité montrent que ce n'est pas vrai. Nous avons des identités multiples. Si je vous demande de vous présenter, vous ne direz pas forcément "je suis une femme" ou "je suis un homme", vous donnerez peut-être en premier votre profession, parce que c'est ce qui vous intéresse, parce que c'est ça qui vous définit – plus que le fait d'être une femme ou un homme...

Q : La féminisation des noms part pourtant de l'idée qu'elle permet d'ancrer, notamment chez les jeunes filles à l'âge de l'orientation, des représentations qui les éloignent des stéréotypes. N'est-ce pas, en cela, bénéfique pour faire progresser la notion d'égalité ?

Marie Duru-Bellat : A l'âge de l'orientation, ça peut être important, en effet. Le problème, c'est comme la parité, cela devait être une stratégie temporaire... qui finit, dans les faits, par durer. Il ne faut pas se leurrer, de toute façon, c'est le marché du travail qui décide de l'orientation. Les jeunes sont rationnels : ils ne cherchent pas les difficultés. Or, dans un marché du travail très segmenté, lorsqu'une fille choisit un métier dit masculin, elle sait que ce sera difficile. C'est pourtant un cercle vertueux. Quand une profession se féminise, les filles peuvent ensuite envisager d'y aller, sans trop de difficultés.

L'orientation ne peut pas être coupée de toutes ces normes qui pèsent sur le genre

Ensuite, le monde du travail est très articulé avec ce qui se passe dans la famille. Tant que les femmes auront

moins de temps à investir professionnellement, tant qu'il y aura par ailleurs tous ces stéréotypes sur la nécessité de rester une mère parfaite avec un look impeccable, cela jouera sur l'orientation. L'orientation ne peut pas être coupée de tout cela – de toutes ces normes qui pèsent sur le genre – parce que c'est un ensemble.

Q : Un ensemble dans lequel, dites-vous, l'école joue une part importante...

Marie Duru-Bellat : Si la différence de genre était ancrée dans la nature, il n'y aurait pas tant d'efforts de la société, pour produire des petits garçons et des petites filles. On apprend son genre en premier lieu dans la famille – parce que les parents veillent à ce que l'enfant soit bien adapté. Ce n'est pas qu'elle veuille faire du féminin ou du masculin à tout prix mais il faut que l'enfant soit bien intégré.

Les enseignants ne sont pas tous acquis à une même vision de l'égalité.

À côté de la famille, il y a le travail de l'école, qui intervient dans ce façonnage. Les enseignants – quelles que soient leurs convictions déclarées – ont intégré les stéréotypes de la société dont ils font partie. Beaucoup de travaux le montrent : ils vont encourager plus ou moins les élèves dans les domaines qui sont censés leur convenir. On parle toujours des filles et des maths mais on pousse moins, à l'inverse, les garçons en lecture (parce que c'est une activité vue comme féminine, par exemple, ce sont les mamans qui le plus souvent vont faire la lecture aux enfants). Ce sont des choses assez subtiles, qui sont largement inconscientes, mais qui sont partagées par tout le monde. Elles ne sont pas neutres sur les résultats scolaires. C'est pour cela que les stéréotypes nuisent aussi aux garçons. Il n'y a pas que les filles qui sont freinées dans les apprentissages du fait des stéréotypes.

Q : L'égalité filles-garçons est pourtant un thème qui s'est invité à l'école. Sans résultats ?

Marie Duru-Bellat : Je pense que, chez les enseignants, la question de l'égalité filles-garçons apparaît moins grave que la question des inégalités sociales. Ils se disent que, de toute façon, les filles réussissent bien. Elles vont plus souvent jusqu'au bac.

De plus, les enseignants eux-mêmes n'ont pas forcément une idée claire de l'objectif que l'on pourrait poursuivre, en matière d'égalité. Est-ce que ce serait dire que nous sommes pareils ? Ou que les filles et les garçons sont complémentaires ? Je ne pense pas que les enseignants soient tous acquis à une même vision de l'égalité.

Si on dit que garçons et filles sont complémentaires, les stéréotypes ne sont pas graves, si on revalorise dans le même temps le féminin. C'est l'égalité dans la différence. Si on dit que l'égalité, c'est que les filles et les garçons sont pareils, sans que le sexe ne modèle la personnalité, là, en revanche, la lutte contre les stéréotypes est plus importante.

Q : Comment l'école et la société peuvent-elles se sortir de ce débat ?

Marie Duru-Bellat : Dans mon essai, je défends une thèse, qui serait de dire que le genre a pris trop d'importance. Est-ce qu'il ne faudrait pas dissoudre le genre ? Le genre est un concept qui a permis aux sociologues de montrer que le sexe ne déterminait pas les comportements. Mais aujourd'hui il y a une sorte d'inflation du genre. On met du genre partout comme si hommes et femmes développaient une personnalité différente. La parité a beaucoup accentué cette tendance (je suis une femme, je dois donc représenter les femmes, avant même que l'on sache quoi que ce soit de mes centres d'intérêt). Ça n'a aucune logique. Se libérer du genre ne signifie pas refuser d'avoir un corps et un sexe. Simplement, c'est admettre que nous sommes toutes et tous différents dans les façons de vivre nos corps et nos sexes, rien de plus. Un monde "dégénéré" n'est en rien un monde asexué. C'est un monde où le corps sexué ne détermine pas tous nos comportements et nos styles de vie.

(1) *La Tyrannie du genre, aux éditions SciencesPo-Les Presses*

9-Accès et réussite dans le supérieur : le gouvernement présente 20 mesures

Limiter à 10 les vœux des lycéens pour éviter l'orientation par défaut, désigner deux professeurs principaux, supprimer la sélection par le tirage au sort, mettre en place un contrat de réussite pédagogique ou encore créer une commission pour trouver une place aux bacheliers sans affectation, voici quelques-unes des 20 mesures sur l'accès et la réussite dans le supérieur, présentées par le Premier ministre Édouard Philippe et les ministres Frédérique Vidal (ESRI) et Jean-Michel Blanquer (EN) lundi 30 octobre 2017. Cette réforme s'accompagne d'un engagement financier : 450 M€ du GPI pour les nouveaux cursus notamment auxquels s'ajoutent 500 M€ sur l'ensemble du quinquennat pour "ouvrir des places et des postes dans les filières en tension". Issu de la concertation menée depuis juillet 2017, ce "Plan étudiants" sera transcrit dans un projet de loi présenté le 22 novembre.

Voici le "plan étudiants" présenté par Édouard Philippe, Frédérique Vidal et Jean-Michel Blanquer, pour réformer l'accès à l'enseignement supérieur, lundi 30 octobre 2017 :

Un engagement financier pour accompagner la réforme

-450 M€ du grand plan d'investissement "pour accompagner la mise en œuvre des nouveaux cursus, la modulation, la mise en œuvre des contrats de réussite et l'accompagnement personnalisé de chaque étudiant";

-500 M€ sur l'ensemble du quinquennat afin d'ouvrir des places, des postes, dans les filières en tension et de valoriser l'engagement des enseignants dans la mise en place de la réforme".

Améliorer l'orientation dès le lycée

-Deux professeurs principaux en classe de terminale pour accompagner individuellement les élèves dans la construction de leur projet d'études ;

intégration dans l'année de terminale de **deux semaines dédiées à l'orientation** pour tous les élèves ;

-examen approfondi par le conseil de classe du projet d'orientation de chaque élève ;

-dialogue renforcé sous l'autorité du recteur entre enseignement secondaire et enseignement supérieur ;

-déploiement du **dispositif "étudiant ambassadeur"**.

Accès dans le supérieur : "plus juste et plus transparent"

-suppression de la sélection par le tirage au sort ;

-une **nouvelle plateforme plus simple et plus transparente** pour remplacer APB ;

-10 vœux maximum et non hiérarchisés pour éviter les choix par défaut ;

-meilleure connaissance des attendus de chaque lycéen et de ses choix ;

-prise **en compte du profil de chaque lycéen** et de ses choix.

Réussite : une réforme de l'offre de formation dans le supérieur

-Créer **un contrat de réussite pédagogique** pour mieux suivre le parcours de l'étudiant ;

-un **premier cycle sur mesure, personnalisé et modulable** (plus ou moins de 3 ans) ;

-renforcement du tutorat et de l'accompagnement des étudiants (nomination d'un directeur des études par champ disciplinaire) ;

-encouragement des **nouvelles formes de pédagogie** (par projet, inversée, enseignements par les pairs...).

Les mesures visant à améliorer les conditions de vie des étudiants

-rattachement des nouveaux étudiants au régime général de la sécurité sociale dès 2018 ;

-fusion des contributions "vie étudiante" pour rendre le système plus lisible ;

-soutien à la mobilité jusqu'à 1 000 euros pour un étudiant qui change d'académie ;

-création de nouveaux centres de santé au sein des universités pour améliorer l'accès aux soins de proximité.